

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**SEANCE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2017**

**Compte-rendu affiché le : 2 juin 2017**

**Date de transmission en Sous-Préfecture : 13 juin 2017**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 mai 2017**

**N° 17-06-06**

**OBJET :**  
**Protocole d'accord**  
**acquisition matériel**  
**alternatif au désherbage**  
**chimique et demandes de**  
**subventions –**  
*Annule et remplace la*  
*délibération du 16 mars*  
*2017*

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour**  
**de la séance : 27**

**Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE**

**Membres présents à la séance :**

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Marie-Ange LAURENT - Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Geneviève NIGAY – Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Guillaume RONDOT à Gérard RIBOT – Sylvie ROBERT à Pierre RODAMEL – Corinne BOICHON à Muriel ORIOL – Valérie BLANCHARD à Patrice THOLLOT – Lionel CANNOO à Marie-Ange LAURENT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170601-17\_06\_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2017  
Publication : 02/06/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

**PROTOCOLE D'ACCORD ACQUISITION MATERIEL ALTERNATIF AU DESHERBAGE CHIMIQUE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 16 MARS 2017**

Madame Muriel ORIOL, adjointe au Maire, rappelle la délibération du 16 mars 2017 autorisant Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord pour l'acquisition d'un matériel alternatif au désherbage chimique.

Ce protocole intervenait entre les communes de Chamboeuf, Saint-Galmier et Saint Médard en Forez, avec règlement de la dépense par la commune de Chamboeuf, et participation des deux autres communes au prorata de leur nombre d'habitants.

Ce dernier doit être modifié, afin de tenir compte de deux éléments :

- En premier lieu, concernant le descriptif et le coût du matériel. En effet, une erreur s'est glissée dans le chiffrage du prestataire, la cuve d'aspiration des déchets n'apparaissait pas dans le devis. Or le kit de brosse de désherbage ne peut fonctionner sans la cuve.
- En second lieu, la commune de Saint-Galmier, ayant la participation la plus importante en raison de sa population, et le stockage du matériel devant avoir lieu au centre technique municipal baldomérien, il est apparu opportun de modifier le protocole afin que la commune règle l'investissement et sollicite les subventions, tant de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne que de l'Association la Bulle Verte.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ANNULE ET REMPLACE** la délibération du 16 mars 2017 relative au protocole d'accord pour l'acquisition d'un matériel alternatif au désherbage chimique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord tel que présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et de l'Association La Bulle Verte

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170601-17\_06\_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2017

Publication : 02/06/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 12 juin 2017.

LE MAIRE,  
Jean Yves CHARBONNIER.